**Lettre type élu.es municipaux et provinciaux**

*Ville, date*

*Nom de l’élu.e
Titre (maire, mairesse, député.e)
Adresse*

**Objet :** **Demande d’appui pour un décret venant officialiser la « Journée nationale du travail invisible »**

Madame, Monsieur, *(personnalisez avec nom et titre)*

L’Afeas (Association féminine d’éducation et d’action sociale), formée de près de 8 000 membres, regroupées en 203 Afeas locales dans 11 régions du Québec, a entrepris, à l’automne 2019, une campagne de mobilisation à travers la province pour faire reconnaître publiquement la valeur économique du travail invisible des femmes.

À cet égard, nous sollicitons votre appui pour que nos instances municipales et le gouvernement québécois et canadien s’unissent pour décréter officiellement le premier mardi d’avril « Journée nationale du travail invisible ».

Ainsi, nous prévoyons qu’à l’issue de cette campagne de mobilisation, le mardi 7 avril 2020, nos gouvernements feront l’annonce du décret officialisant cette journée nationale annuelle.

Depuis sa fondation en 1966, l’Afeas se préoccupe des impacts du travail invisible sur la condition de vie des femmes et de leurs proches. À l’automne 1995, durant la 4e Conférence internationale des Nations Unies sur les femmes qui se tenait en Chine, l’Afeas a obtenu que des mesures soient prises par les pays pour reconnaître le travail invisible qu’elles effectuent.

*La Journée nationale du travail invisible* est une activité originale de l’Afeas qui a débuté en 2001 et qui se tient chaque année, le premier mardi d’avril. Cette journée de sensibilisation permet de porter à l’attention de la population l’importance du travail invisible et de son partage équitable au sein de la famille et de la société. Auprès des décideurs, cette journée vise à montrer la pertinence de politiques et de mesures adéquates pour soutenir les parents et les personnes proches aidantes.

En 2010, à l’initiative de la députée Nicole Demers, la Chambre des communes a adopté à l’unanimité une motion créant la Journée nationale du travail invisible, mais le gouvernement en place n’a pas mis en œuvre cette motion. D’ici l’adoption d’une telle journée, l’Afeas poursuit sa campagne annuelle pour faire reconnaître ce travail invisible des parents et des personnes proches aidantes.

En soutenant notre initiative, vous permettrez à toutes ces citoyennes et citoyens de faire reconnaître l’immense apport économique de leur travail invisible.

Dans l’attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, *(nom du ou de la*

*destinataire)* nos sincères salutations.

**** *(Signature)*Présidente de l’Afeas (nom de votre Afeas)